

Nouvelles Brèves

— votre bulletin d'informations municipales —

Sommaire

Aspet s'expose : 20 ans déjà ! 1

Médiathèque municipale 2
Changement des documents



Gestion communale du cimetière 2

Au conseil municipal 3

Brèves 4

MAIRIE D'ASPET
Place de la République
31160 ASPET
Téléphone : 05 61 88 40 22
Télécopie : 05 61 88 44 03
Mail : mairie.aspet@wanadoo.fr
Web : www.mairie-aspet.fr



Aspet s'expose : le festival fête ses 20 ans

« Le rêve »...

Si l'on peut encore faire quelque chose, c'est bien de rêver ! Alors rêvons que l'été prochain nous puissions ensemble fêter le 20^e anniversaire d'« Aspet s'expose »... 20 ans déjà...

*Nous avons décidé de confier à Iris Delvalle la direction artistique de cette animation estivale. Avec elle nous rêvons d'un « Aspet s'expose » aussi riche, varié et surprenant que ses créations... bien connues d'Aspet et d'ailleurs. L'Art, sous toutes ses formes, nous permet de ne pas oublier que nous sommes « vivants »... et rêveurs !
Le début du rêve vous est ici présenté.*

Jean-Sébastien Billaud-Chaoui, Maire d'Aspet

Après une année 2020 en berne, la municipalité a décidé de mettre l'accent sur les manifestations tout au long de 2021. Le temps fort en sera le festival "Aspet s'expose" qui fête en 2021 sa vingtième édition. À édition exceptionnelle, organisation exceptionnelle ! La direction artistique du festival sera confiée à Iris Delvalle, une artiste qui aura à cœur de construire une proposition culturelle cohérente. Le public retrouvera les animations habituelles (concerts, spectacles, expositions, installations extérieures) mais avec la "patte" de l'artiste. Des nouveautés et surprises sont aussi prévues !

Du samedi 17 juillet au dimanche 15 août : concerts, expositions, balades artistiques, marché des créateurs,



installations artistiques surprises et en point d'orgue, une journée artistique et festive le 17 juillet avec au programme : théâtre de rue, concert, apéritif musical, balades artistiques guidées. Un programme riche et varié vous attend donc pour les 20 ans du festival !

Comment la commune gère-t-elle ses cimetières ?

La gestion du cimetière, c'est-à-dire sa création, son entretien, son aménagement ou son extension incombe à la commune puisqu'elle relève des attributions du conseil municipal. Les pouvoirs et les attributions de la mairie sont donc très étendus dans toutes les opérations funéraires.

Les responsabilités de la mairie dans la gestion du cimetière sont nombreuses et encadrées par une législation rigoureuse. En premier lieu, il incombe au maire d'assurer la police des funérailles et des cimetières. Il a donc pour mission d'entretenir le cimetière, d'y assurer l'hygiène, la sécurité et le bon ordre, mais aussi d'en garantir la neutralité.

La mairie doit aussi garantir une place suffisante pour accueillir les nouveaux défunts. Il lui appartient également d'accorder ou non des concessions. La mairie doit donc dresser un plan du cimetière en suivant un état des lieux précis, en tenant compte de sa superficie, de la répartition du terrain et de son aménagement ainsi que du nombre d'habitants de la com-

mune.

Qu'est-ce qu'une concession funéraire ?

Une concession est un emplacement dont on achète l'usage. Ces concessions sont accordées pour une durée allant de 5 ans à perpétuité. La commune d'Aspet, qui possède quatre cimetières (village, pont de Giret, Girosp et Gouillou) propose des concessions trentennaires uniquement.

Qu'est-ce que l'espace cinéraire ?

La commune d'Aspet propose un espace cinéraire au cimetière du centre. Il comprend un jardin du souvenir dédié à la dispersion des cendres et un columbarium de cinq emplacements destiné à recevoir les urnes cinéraires contenant les cendres du défunt.

Toute acquisition de concession ou de case de columbarium se fait à la mairie.

Pourquoi faire une reprise de concessions ?

Afin d'assurer un état d'entretien satisfaisant du cimetière, il peut

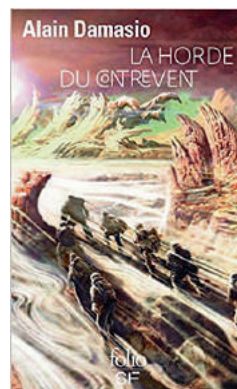
être nécessaire d'engager une procédure de reprise de concessions. Cela sera bientôt le cas à Aspet, dans le cimetière du centre, où il sera procédé à un affichage sur les concessions jugées en état d'abandon. Les ayants-droits devront se manifester auprès de la mairie s'ils souhaitent maintenir leurs droits sur les concessions concernées.

La reprise, actée par délibération du 26 janvier 2021 pour un montant de 16 068,72 € TTC, comprend : un relevé et état des lieux complet, l'affichage sur les concessions concernées, l'enquête auprès des ayants-droits, la mise à jour des plans et registres papiers et informatiques ainsi que le suivi juridique et l'accompagnement tout au long de la procédure. Celle-ci a pour finalité le relevage physique des sépultures concernées afin de réduire les risques liés aux sépultures dangereuses ou insalubres. La procédure concourra à préserver la décence du site et à régénérer la capacité d'accueil du cimetière du village.

Médiathèque municipale

Tous les six mois, la médiathèque effectue un changement de documents prêtés par la médiathèque Départementale : environ 1000 livres (adultes et enfants) sont prêtés à la médiathèque d'Aspet et viennent compléter les collections de la bibliothèque. Cet échange vient juste d'avoir lieu en mars. En avril, ce sont aussi 1000 nouveaux CD et DVD qui viendront en outre enrichir les collections de la médiathèque municipale. La médiathèque vous propose aussi d'emprunter des vinyles, venus tout récemment compléter les collections. Ne jetez plus vos anciennes platines vinyles et venez découvrir les 45 tours qui sont revenus à la mode !

Le club de lecture s'est réuni le 3 mars dernier pour élire le livre 2020. Les votes ont été serrés et cinq livres ont été particulièrement plébiscités : 1- *Un bûcher sous la neige* de Susan Fletcher, 2- *Mille petits riens* de Jodi Picoult, 3- *La nuit des béguines* d'Aline Kiner, 4- *La horde du contrevent* d'Alain Damasio et 5- *Miniaturiste* de Jessie Burton. Des livres qui invitent à un vrai voyage dans le passé, de l'Écosse du XV^e siècle à Amsterdam au XVII^e siècle, en passant par le Paris du XIV^e siècle, un voyage dans des mondes imaginaires aussi avec *La horde du contrevent*. Des livres qui incitent à la réflexion avec de magnifiques personnages féminins qui luttent, contre le racisme, contre la misogynie, contre les préjugés, pour faire valoir leurs droits, leurs choix ou simplement pour survivre. A découvrir d'urgence à la médiathèque.



Création du PNR Comminges Barousse Pyrénées

Un Parc Naturel Régional a pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Les activités humaines sont encouragées et valorisées dans une logique de développement durable.

Le PNR donne une image positive, dynamique en faveur de l'économie, des

filières agricoles, des ressources locales. La création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées est prévue pour 2021 et intégrera 196 communes et cinq communautés de communes sur un territoire de 1700 km² sur lequel vivent 48 580 habitants. Cette création est soutenue par la Région Occitanie et par le conseil Départemental. La commune d'Aspet y a

adhéré par délibération du 9 novembre 2020. Le PNR a ainsi proposé au conseil municipal de s'implanter sur la commune en occupant un local à Aspet. Il s'agira pour le PNR d'occuper le bâtiment communal d'une superficie de 110 m² environ, sur deux niveaux, situé en fond du Carré de la République,

au motif qu'il pourrait être une vitrine des services et actions de cette entité sur le territoire. Le conseil Municipal a décidé en séance du 26 janvier de solliciter l'aide du CAUE pour dresser un premier état du coût de cette installation, aux conditions matérielles attendues et proposées par l'association. L'étude fournie par le CAUE permettra ainsi au conseil de se positionner lors d'une prochaine séance sur le lancement de l'opération en sa qualité de maître d'ouvrage. Le conseil a aussi accueilli favorablement la proposition de l'association d'occuper temporairement des locaux au sein de la mairie.

Pour toute question relative à la mise en place du PNR Comminges Barousse Pyrénées, vous pouvez contacter Philippe Teracle, son Directeur, au 06 74 72 53 75 ou Séverine Marco, sa Secrétaire générale, au 06 31 70 22 69.



Compte-rendu des conseils municipaux du 15 décembre et du 26 janvier

Conseil municipal du 15 décembre

Rénovation énergétique de la médiathèque et du dojo : la médiathèque municipale et le dojo ne présentent plus des conditions optimales de confort aux usagers et personnels utilisateurs des locaux, en raison notamment d'un déficit d'isolation dû à la vétusté des fenêtres. Des devis ont donc été demandés afin de remplacer les fenêtres et menuiseries les plus défectueuses.

Motion de soutien en faveur des langues régionales : l'association Eth Ostau Comengés alerte le conseil sur la possible disparition de l'enseignement de l'occitan en raison de la réforme du lycée et du baccalauréat. Une motion de soutien aux langues régionales et à l'occitan en particulier est donc prise par le conseil.

Avenir de la Maison de Santé : une démarche a été lancée auprès du Président de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, visant à appeler à la plus grande vigilance quant à l'avenir de la Maison de Santé et des alertes données par les médecins mettant en question le maintien de la chaîne de santé de tout le territoire. Il est ainsi proposé d'inviter les médecins concernés à présenter au conseil Municipal leurs problématiques et conditions matérielles d'exercice de leur profession sur le territoire.

Conseil municipal du 26 janvier

3 **Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel** : les

fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public, peuvent s'ils remplissent les conditions exigées, exercer leur service à temps partiel. Selon les cas, cette autorisation est accordée soit de plein droit, soit soumise à appréciation en fonction des nécessités de service.

Mise en place d'un service de paiement en ligne Payfip : un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités. L'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation puisque PayFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« titre payable par internet »). Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures (loyers, conventions, cotisations pour les palombières, autres facturations aux usagers). Il sera accessible 24h/24h, 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimales. Il s'agit d'utiliser la page de paiement de la DGFIP : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

La mise en place de ce système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais son utilisation doit rester facultative pour l'usager ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

L'intégralité de ces séances peut être consultée sur le tableau d'affichage de la mairie, sous la halle, et sur le site www.mairie-asp31.fr

BRÈVES

Direct fermiers 31



Le Conseil départemental a lancé en décembre dernier Directfermiers31, un annuaire numérique interactif qui permet aux citoyens de retrouver toutes les informations en vue d'acheter des

produits locaux cultivés, élevés ou transformés près de chez eux. La Chambre d'Agriculture, Erables 31 et la Fdcivam sont partenaires dans cette action. Ce service en ligne, gratuit, actualisé en permanence et animé par le Conseil départemental réunit l'ensemble des informations haut-garonnaises sur la vente directe. Il est consultable à l'adresse : <https://www.haute-garonne.fr/direct-fermiers31> et sur l'application mobile du même nom.

Numéros utiles

	Pompiers	112/18
	S.A.M.U.	15
	Gendarmerie	05 61 88 40 17
	CCCGS (Aspet)	05 61 94 86 50
	Déchetterie	05 61 79 59 47
	S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
	S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
	Camping	05 61 88 51 55
	Bibliothèque	05 61 88 52 55
	Centre de loisirs	06 72 59 88 26

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



Réfection conduite d'eau au quartier déla eth Ger

Des travaux d'adduction en eau potable, sous maîtrise d'œuvre "Réseau 31" sont actuellement en cours dans le quartier « déla eth Ger ». Ces travaux ont pour objet le remplacement de l'ancienne conduite devenue vétuste. Toutes les habitations de ce quartier seront raccordées au nouveau réseau. S'en suivra la réfection totale de la couche de surface de la voirie de ce même quartier. Celle-ci se réalisera sous la maîtrise d'œuvre du SIVOM de Saint-Gaudens-Montréjeau-Aspet-Magnoac.

Des travaux sur le réseau en eau potable du Pré commun sont également en cours. Ces travaux ont pour objet la dérivation de la conduite existante dont un tronçon est situé sous les bâtiments de l'école Germaine Barès et donc inaccessible en cas d'avarie.

Élections

Les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront les dimanche 13 et 20

juin (sauf report en fonction de l'évolution de la situation sanitaire). Les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 mai 2021 à minuit. À compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure papier existante, la nouvelle procédure Maprocuration sera largement dématérialisée.

Mission locale : reprise des permanences

La Mission Locale propose un accueil, une aide, une orientation, un accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi. Des permanences auront lieu le vendredi après-midi de 14h à 17h dans le bureau situé en face du local des Restos du cœur, à l'Ancien Collège, rue Armand Latour. Ces permanences seront assurées à compter du vendredi 2 avril, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Rappel stationnement inter-

dit place André Bouéry

Pour rappel, il est interdit de stationner son véhicule sur la place André Bouéry les jours de marché, le mercredi et le samedi matin de 6h à 14h, sous peine de verbalisation. Vous pouvez vous garer au Pré commun ou sur le parking Saint-Jean-Baptiste pour faire vos courses.

Appartements municipaux à louer

La commune propose à la location quatre appartements qui viennent d'être rafraîchis : un beau T3 au deuxième étage de l'Ancien collège et dans l'immeuble de l'ancienne perception, place Peyrot, un grand T3 au premier étage et deux studios sous les toits. Les quatre sont disponibles à partir du 1^{er} avril. Vous trouverez plus de détails ainsi que des photos des appartements sur le site internet de la commune. Si vous êtes intéressé, merci de déposer une demande écrite adressée à Monsieur le Maire à l'accueil de la mairie.

Nouveaux professionnels de santé sur la commune

Patrick Nieto, pratique depuis plus de 20 ans l'étiopathie, et c'est l'amour des Pyrénées qui l'a amené à s'installer à Aspet. Il vous reçoit dans son cabinet rue du Cardinal Sourrieu sur rendez-vous au 06 84 04 57 39 (voir aussi le site etiopathie.com).

L'étiopathie est une méthode de raisonnement, d'analyse et de compréhension des phénomènes pathologiques, permettant d'identifier la cause des dysfonctionnements du corps humain, et de la supprimer par des techniques manuelles précises, apprises durant 6 années d'étude à la faculté d'étiopathie. Le domaine d'action recouvre un grand nombre d'affections : entorse, tendinite, lumbago, cervicalgie, sciatique, cruralgie, migraine, angoisse, insomnie, allergies... mais aussi les

troubles ORL, digestifs, circulatoires, gynécologiques, urinaires. L'étiopathie n'agit pas dans les cas d'atteintes majeures : cancers, indications chirurgicales impératives ou invasions microbiennes graves. Elle ne se substitue pas à la médecine mais travaille en complément de celle-ci, et il est souhaitable que le patient vienne avec ses examens.

Depuis janvier, **Olivier Collet**, Ostéopathe D.O., s'est installé dans les locaux de l'ancien salon de beauté Grand rue Augustus Saint-Gaudens. Praticien depuis plus de 20 ans sur Toulouse près de la Cité de l'Espace, c'est la découverte de la beauté du Cagire et de sa région qui l'ont séduit.

Sa pratique s'étend de l'ostéopathie

fluidique, au travail psycho-émotionnel et à l'énergétique. Elle s'adresse à tous les âges, du nourrisson aux séniors ainsi qu'aux femmes enceintes.

Téléphone : 05 61 95 53 79 / 07 49 78 93 97

Site internet : olivier-collet.com

Il sera rejoint dans son cabinet à partir du mois d'avril par **Lydia Lanfranca**, praticienne en Énergétique Traditionnelle Chinoise et en réflexologie (Qi Gong, Tuina et accupression). Sa pratique est adaptée à tous les âges de la vie avec une spécialisation en pédiatrie et avec les femmes enceintes.

Téléphone : 06 74 72 71 04

Site internet : <https://www.lydia-mtc.fr>

La municipalité leur souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite dans leur projet professionnel.